



Prelevement non autorisé sur ma carte bleue

Par **todos**, le **14/05/2013 à 12:52**

bonjourrnJ'ai eu un prélèvement le 2 mai 2013 sur ma carte bleue de 68,61 euros au nom PLIMUS-PARIS.impossible de savoir ce que c'est, et d'où il vient,pouvez vous m'aider, merci

Par **moisse**, le **16/05/2013 à 08:41**

Bonjour,rnDe tout urgence contester ce débit auprès de votre banque qui va vous faire remplir un peu de documentation et une attestation sur l'honneur, variable selon les réseaux de cartes bancaires.rnVotre temps est limité et il faut vous dépêcher.

Par **Lag0**, le **16/05/2013 à 08:47**

Bonjour,rnPlimus est une société de paiement du même type que Paypal.rnAvez-vous acheté un article récemment en utilisant ce moyen de paiement ?

Par **alterego**, le **16/05/2013 à 09:34**

Bonjour,rnrnSous réserve, à la différence de PAYPAL, PLIMUS serait un "site arnaque".rnrnPas de panique. rnrn**Votre responsabilité n'est pas engagée si la carte a été contrefaite ou si le paiement contesté a été effectué frauduleusement, à distance,[fluo] sans utilisation physique de la carte[/fluo], conformément aux dispositions de l'article**

L133-24 du Code Monétaire et Financier qui protège les usagers. rnrnVoir l'article <http://legifrance.gouv.fr/>rnrn---> Tous les Codes ---> Code Monétaire et FinancierrnrnNul besoin de dépôt de plainte, déclarez le piratage directement à votre banque, contestez l'opération, votre compte sera crédité du montant très rapidement (24-48 heures).rnrnSurveillez bien votre compte, d'autres pourraient se présenter. Vous conserverez votre carte jusqu'à ce qu'une nouvelle soit établie. Dans l'attente, vous ne pourrez plus effectuer de paiements mais pourrez retirer des fonds à partir d'un distributeur de billets.
rnrnCordialement